

Conseil municipal : le devenir du patrimoine communal en question

Jeudi, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2021. Seront ainsi réglées les dépenses suivantes, exprimées en TTC : l'éclairage des ateliers municipaux, pour 1 300 € ; les travaux dans les vestiaires de la salle polyvalente, pour 30 000 € ; le réseau d'eaux pluviales avenue de Grenoble, pour 9 500 €.

Pour la restauration scolaire, un marché de 6 mois a été conclu avec Elixir, en concurrence avec Api et Leztroy, sur des prix de repas à 2,84 € en maternelle, 2,88 € en élémentaire et 2,95 € en adultes.

À la suite de la demande du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), la municipalité a accordé à l'unanimité une subvention de 250 € (125 € pour les dépenses de la psychologue scolaire et 125 € pour celles de l'enseignante spécialisée).

Le conseil municipal a accepté, avec 4 abstentions, le transfert des biens communaux concernant le réseau d'eau et assainissement à la communauté de communes. Un montant global de 4 710 198,08 € d'actif net pour les biens mobiliers est transféré.

Les élus ont accordé, avec 1 abstention, à la maire Martine Venturini le droit de re-



Lors du dernier conseil municipal, les élus d'opposition ont demandé un débat sur la politique générale de la commune lors d'une prochaine séance. Photo Le DL/A.B.

cruter du personnel en fonction des besoins saisonniers, dans n'importe quel service municipal.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les accès à formation du personnel. En réponse à l'élue d'opposition Anne Morris, la maire a précisé que les formations ont été proposées en fonction des besoins relevés par les agents, qui avaient été interrogés en amont.

Une réflexion engagée sur le vieux clocher de La Ville

Anne Morris a également questionné Martine Venturini sur l'avenir du vieux clocher de La Ville et sur la programmation de sa restauration, en bénéficiant de subventions actuellement accessibles. L'édile a répondu qu'il faudrait pouvoir présenter un projet, qui n'existe pas en-

core, mais qu'une réflexion est engagée. Elle a ajouté que la rénovation des bâtiments communaux représente des sommes trop importantes pour être engagées maintenant : la petite gare, le cabinet des dentistes qui partent, les appartements à Bellecombe et à La Palud, le vieux clocher...

Le 2^e adjoint Fabrice Blumet a alors fait observer qu'il aurait fallu, depuis plusieurs mandats, établir une planification annuelle pour la rénovation progressive de tous les bâtiments communaux, afin de ne pas se trouver bloqués par trop de dépenses à faire d'un coup.

En fin de réunion, Jean Miellet a demandé, au nom des 4 élus de l'opposition, un débat sur la politique générale de la commune lors d'un prochain conseil municipal.